

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 OCTOBRE 2009

17^{ème} réunion

Le Conseil Municipal de la commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Chantal CRETIN, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la précédente réunion qui s'est tenue le 3 Septembre 2009, qui est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente réunion, Monsieur le Maire communique, à l'assemblée, les informations suivantes, relatives à l'avancement des dossiers communaux en cours :

- Plan Local d'Urbanisme : les phases actives de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme vont débiter. La 1^{ère} phase qui a pour objet le diagnostic est achevée et sa présentation à la population est programmée pour le 23 Novembre.

- Conseil Municipal des Jeunes : la procédure de mise en place se poursuit. Après examen du projet par la Commission Sports Jeunesse, la communication, qui va en être faite auprès du public concerné, doit aboutir à l'élection des membres de cette assemblée les 20 et 21 Novembre prochains.

- Balade au Pays du Livre de Jeunesse : Cet évènement, organisé à l'initiative de la municipalité, en collaboration avec la Bibliothèque, au Centre de la Mouniaude du 21 au 23 Octobre, s'adresse aux enfants, aux élèves ainsi qu'à un large public.

- Dossier Handicap : Madame Françoise AUCLAIR a été élue Vice-Présidente de la Commission Handicap de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans.

- Bal de clôture de la saison organisé par l'association des commerçants de Châtel-Guyon le 24 Octobre.

- Fréquentation thermale 2009 : bien que les chiffres ne soient pas définitifs à la date de la présente réunion, ils permettent de constater que l'accroissement du nombre de curistes par rapport à 2008 sera voisin de 10%, situation qui classe Châtel-Guyon, au niveau de la progression, 1^{ère} station thermale d'Auvergne, et parmi les 1ères sur le plan national.

L'accroissement qui représente entre 300 et 400 curistes est induit par l'obtention de l'indication rhumatologie, mais également par l'action conjuguée de la Société d'Économie Mixte et de l'exploitant des Thermes, des professionnels de la station et des Châtel-guyonnais.

Monsieur François CHEVILLE fait part de sa satisfaction par rapport à la gestion des finances communales.

QUESTIONS FINANCIERES

- Tarifs eau et assainissement 2010.

- Budget navette : participations.

- Projets d'investissements : demande de subventions au Conseil général au titre du Fonds d'Intervention Communale (FIC).

- Contrat avec EDF : fourniture de gaz naturel et utilisation du réseau public de distribution.
- Service Enfance Jeunesse : avenants à des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales.

TRAVAUX

- Aménagement de la Route de Mozac : travaux d'éclairage public – Autorisation de construire – Enfouissement des réseaux France Télécom.

PERSONNEL COMMUNAL

- Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).
- Transformation d'emplois.
- Régime indemnitaire – Précisions sur les dispositions applicables.

SPORT, CULTURE

- Subventions exceptionnelles à des associations.

ANIMATION

- Concerts Les Estivales du Parc : convention avec le Casino.

INTERCOMMUNALITE

- Rapport d'activité de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans.
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom : rapport du délégué.
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron : compte-rendu annuel.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations.

Il propose d'ajouter la question suivante, les informations correspondantes étant parvenues postérieurement à l'envoi des convocations : tarifs des publicités souscrites à l'occasion de la course cycliste féminine.

Monsieur Thierry VIDAL demande l'inscription de la question suivante :

- Maintien d'un poste d'ATSEM par classe, à l'école maternelle Pierre Ravel. Monsieur le Maire répond que cette question sera abordée dans le cadre des questions diverses.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT N°1 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

Compte-tenu de la période des relevés de compteurs d'eau qui se situe au cours du dernier trimestre, il convient de fixer, un an à l'avance, les tarifs applicables à l'eau et à l'assainissement.

Monsieur le Maire propose, compte-tenu de la précédente augmentation qui a eu pour objectif de porter à 1 €uro le tarif du mètre cubed'eau, seuil minimal exigé par le Conseil Général pour l'attribution des subventions, de ne pas faire varier le tarif de l'eau pour 2010 mais, compte-tenu des travaux à prévoir sur les réseaux, de faire progresser de 2% les tarifs des abonnements ainsi que ceux de l'assainissement à l'exception de celui applicable aux Grosliers qui intègre des taxes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

* Tarif de l'eau.....	0,739 €/m ³
* Tarif de l'assainissement :	
- Châtel-Guyon – Saint-Hippolyte	0,379 €/m ³
- Les Grosliers	1,1049 €/m ³
* Abonnement forfaitaire au compteur	27,35 €
* Tarif de location des compteurs :	
- 15mm	7,19 €
- 20mm	10,93 €
- 30mm	17,74 €
- 40mm	30,00 €
- 60mm	90,05 €
- 80mm	112,60 €

En réponse à des questions posées par Madame Brigitte LICHERON, Monsieur François CHEVILLE et Monsieur Franck POMMIER, Madame Nathalie ABELARD rappelle que l'application de tarifs d'assainissement différents dans certains secteurs de la Commune, est la conséquence de la gestion de l'assainissement par plusieurs syndicats intercommunaux ce qui induit un mode de facturation qui n'est pas identique, certains usagers recevant une seule facture qui inclut la totalité des taxes, alors que d'autres usagers reçoivent deux factures.

Monsieur le Maire fait remarquer, d'une part, que le prix de l'eau à Châtel-Guyon et Saint Hippolyte est inférieur à la moyenne Nationale, d'autre part que les prix votés chaque année ont pour objectif d'appliquer une hausse régulière et raisonnable répondant aux investissements conséquents à prévoir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, de l'ordre de 5 millions d'€uros, au cours des 20 années à venir, notamment dans les quartiers de la Naute, Le Pâtural, Rue d'Angleterre, consécutivement à la construction de nombreuses maisons individuelles qui induisent un engorgement des réseaux.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 4 voix contre : Monsieur Thierry VIDAL, Madame Brigitte LICHERON, Monsieur Jacques MARCEL, Madame Aurélie MEUR, 1 abstention : Monsieur François CHEVILLE) approuve les tarifs susvisés.

RAPPORT N°2 : BUDGET NAVETTE : PARTICIPATIONS

Monsieur le Maire expose que la navette a fonctionné, durant la saison 2009, du 20 Avril au 10 Octobre, assurant le transport de 5300 personnes contre 2400 en 2008.

Une participation financière de 500 €uros a été sollicitée auprès des exploitants des deux campings de la Commune.

Monsieur Thierry VIDAL demandant la raison de la participation financière des campings, Madame Danielle FAURE-IMBERT précise qu'en raison de leur éloignement du centre thermal, un nombre élevé de leurs clients utilisent ce mode de transport.

Madame Danielle FAURE-IMBERT indique également à Monsieur Thierry VIDAL, en réponse à sa question, que le bilan de fonctionnement de ce service sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions : Monsieur Thierry VIDAL ; Monsieur Jacques MARCEL) approuve les tarifs proposés.

RAPPORT N°3 : PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2010 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FIC

Lors de sa session des 22 et 23 juin 2009, le Conseil général a adopté un dispositif qui modifie sensiblement les aides de la collectivité départementale aux communes. Il s'agit du Fonds d'Intervention Communal qui remplace une quinzaine de systèmes d'aides. Le Fonds d'Intervention Communal a pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement, selon une enveloppe définie sur 3 ans. Cette enveloppe est différente selon les strates de population. En ce qui concerne notre commune, le principe est de subventionner, à 20%, pour un montant de 1 million d'€uros, un plan d'actions triennal. Certains projets bénéficiaient, jusqu'à présent, de subventions d'un taux supérieur.

Le dispositif du Conseil général du Puy de Dôme est nouveau et nécessitera un temps d'adaptation. Les Communes de plus de 5000 habitants, qui avaient été initialement exclues de ce dispositif, peuvent en définitive en bénéficier.

Il convient, toutefois, de déposer, avant le 15 octobre, délai pouvant être prolongé jusqu'au 30 Octobre, les demandes de subventions au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC), un avant projet sommaire devant être remis pour les projets à réaliser en 2010. Ce délai est extrêmement court car l'élaboration des projets 2010 / 2011 / 2012 n'est pas terminée. Par ailleurs, les projets pouvant recevoir une aide dans le cadre de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans et du FRADT (nouveau dispositif régional) sont aussi en cours. Aussi, la liste qui suit correspond à une série de projets qui pourraient être réalisés et dont l'étude sera approfondie au cours des prochains mois, avec les commissions concernées.

Les projets d'investissements pour lesquels il est proposé de solliciter ce type de subventions, sont les suivants :

	Montant Estimatif H.T	Période de Réalisation
Renforcement de l'informatisation des Ecoles	50 000 €	2010
Création d'une aire de camping cars	50 000 €	2010
Groupe scolaire Pierre RAVEL : restructuration de l'espace restauration	150 000 €	2010

Rénovation et mise aux normes des dortoirs de la Mouniaude	20 000 €	2010
<u>Mouniaude</u> : Climatisation de la salle Jean Fayolle	30 000 €	2010
Plaine des Sports et aménagements Jeunesse	200 000 €	2011-2012
Aménagements urbains (circulation, stationnement, bruit)	100 000 €	2011-2012
Rénovation de la Salle des Fêtes	50 000 €	2011
Agrandissement ou rénovation de l'école de Saint-Hippolyte	A définir	2012
Coulée Verte du Sardon	A définir	2011-2012

Un débat est engagé sur ce programme, au cours duquel, concernant le projet de la création d'une aire de camping-cars Avenue de Russie, sur le parking du pré Morand, Monsieur le maire expose que la structure existante Place de la Musique Nationale est seulement une borne de services, mais qu'elle ne comporte pas de places de stationnement des camping-cars dont la présence génère des nuisances pour le voisinage.

Le stationnement sur le parking des Roches a été envisagé, mais ce site est trop éloigné du centre ville et de l'établissement thermal. La création d'une aire de 6 à 8 places permettra d'interdire le stationnement des camping-cars dans les autres secteurs de la Commune. Monsieur Dominique RAVEL suggère de fixer un tarif de stationnement identique à celui applicables dans les deux campings de la Commune.

Concernant la climatisation de la salle Jean Fayolle, Monsieur Yves COGNET suggère de mener parallèlement une étude acoustique de cette salle.

Monsieur Thierry VIDAL s'enquiert du contenu du programme « Plaine des Sports et aménagements Jeunesse », jugeant élevée l'estimation du coût de ce projet. Monsieur le Maire évoque une réflexion vers la transformation du gymnase de la Mouniaude par exemple en salle de concert, la création de terrains de jeux, d'une piste de rollers (Le CMJ aura à travailler sur ce sujet), aménagements qui seront accompagnés par des aménagements de voirie, à l'intersection de l'Avenue de l'Europe et du Boulevard Desaix, sécurisant l'accès des scolaires, des sportifs, des associations, aux structures de ce secteur, à l'entrée principale de la ville. Dans cet objectif, une maisonnette a été acquise par voie de préemption.

Madame Brigitte LICHERON sollicite des informations sur certains investissements votés en mars 2009 notamment sur la ligne « Divers écoles », et « voirie divers », qui lui seront communiquées.

Concernant le démarrage des travaux d'assainissement le long du Sardon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un retard dû au déroulement des enquêtes publiques préalables.

Monsieur Franck POMMIER se déclare surpris par le délai extrêmement court accordé par le Conseil Général pour élaborer les projets.

Monsieur le Maire précise que le Débat d'Orientation Budgétaire précédant le vote du budget de l'année 2010 sera présenté au Conseil Municipal mi-Décembre, au cours duquel seront présentées les grandes orientations au niveau des investissements, prenant en compte l'avis des commissions municipales qui se seront, auparavant, réunies.

Monsieur François CHEVILLE fait remarquer que les projets présentés sont exclusivement communaux et demande si Châtel-Guyon va bénéficier d'investissements cofinancés par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire l'informe que le FIC ne s'adresse pas à l'ensemble des projets de Châtel-Guyon, certains projets pouvant bénéficier aussi d'aides régionales dans le cadre du FRADT.

Monsieur François CHEVILLE argue que certains projets ne peuvent être financés que dans le cadre intercommunal et pose la question des projets inscrits au titre du FIC, jusqu'à 2012, alors que la compétence concernée sera peut-être, antérieurement à cette date, devenue intercommunale. Monsieur le Maire répond qu'aucun projet touchant les compétences dont le transfert est actuellement en cours d'étude : tourisme, social, gens du voyage, notamment, n'est proposé au titre du FIC.

Monsieur François CHEVILLE demandant, d'autre part, si une réflexion a été engagée au niveau de la Communauté de Communes sur les présents projets, Monsieur le Maire répond affirmativement, puisque les listes d'investissements subventionnées au titre du FIC et au titre du FRADT ont été établies parallèlement. Il importait actuellement de ne pas prendre le risque, en n'inscrivant pas immédiatement les projets, de perdre le bénéfice des aides correspondantes.

Concernant l'évolution vers une dimension intercommunale, Monsieur le Maire fait part de l'initiative de la CCI de Riom de rapprocher les politiques des 3 intercommunalités : Riom Communauté, le SMAD des Combrailles et Volvic Sources et Volcans au niveau de programmes communs.

Monsieur Thierry VIDAL notant que la rénovation du centre bourg n'apparaît pas dans la liste des projets, Monsieur le maire indique que ce dossier, qui devra comporter le remplacement des réseaux souterrains, avoisinera un coût de 2 à 3 millions d'€uros, pour l'aménagement des voies incluses entre la Place Brosson et la Place du Marché, dans un secteur dans lequel le commerce sera, pendant la durée des travaux, pénalisé.

A la majorité, 25 voix pour, 2 abstentions (Monsieur Thierry VIDAL, Monsieur Jacques MARCEL) approuve le dossier présenté au titre du FIC.

RAPPORT N°4 : CONTRAT AVEC EDF : FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET UTILISATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

La question est reportée à une réunion ultérieure, après un réexamen de tous les contrats en cours.

RAPPORT N°5 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET AU CONTRAT PRESTATION DE SERVICE CONCLUS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion des avenants aux deux contrats suivants :

1. Avenant au contrat Enfance Jeunesse (Services Structure multi accueil et Accueil Jeunes)

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2010, le contrat en cours qui se termine le 30 juin 2010, afin qu'il corresponde à l'année civile.

2. Avenant au contrat Prestation de Service (Service Accueil Jeunes)

Le présent avenant a pour objet, d'une part, d'intégrer les journées supplémentaires d'accueil des enfants consécutives à la mise en place de la semaine de 4 jours (2 jours supplémentaires par période de petites vacances scolaires, 8 jours pour les vacances d'été), et d'autre part, de prendre en compte le nombre de journées des séjours d'été et d'hiver. Au total, cela correspond à 16 journées supplémentaires.

RAPPORT N°6 : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MOZAC

Contexte : Il est rappelé que ce chantier précèdera le transfert, à la Ville de Châtel-Guyon, de la Route de Mozac, aujourd'hui route départementale. Le Conseil général finance à 66% les travaux de chaussée. Il a été décidé, lors de précédentes réunions du Conseil Municipal, de profiter de la réfection totale de cette route pour enfouir tous les réseaux.

1) Travaux d'éclairage public

Il est proposé d'apporter une modification à la délibération du 25 juin 2009 ayant pour objet la répartition entre la Ville de Châtel-Guyon et le SIEG du financement de l'éclairage public de la Route de Mozac, en ce qui concerne la 1^{ère} tranche de travaux.

Cette modification porte la participation communale de 21 150 €HT à 26 550 €HT, compte tenu de la mise en place de 3 candélabres supplémentaires qui éclairent la Route de Mozac jusqu'à hauteur du Camping de Balanède.

2) Le Conseil Municipal est, d'autre part, invité à délibérer pour autoriser le SIEG à réaliser les aménagements susvisés sur la Route de Mozac.

3) Enfouissement de réseaux de France Telecom

*** 1^{ère} tranche des travaux**

Il convient de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications « Route de Saint Hippolyte – 1^{ère} tranche » en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet de travaux a été réalisé par le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le S.I.E.G. – le Conseil Général et France Telecom, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlageur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 23 034,96 €uros TTC (travaux inclus dans le marché conclu avec l'entreprise BILLET).

- La tranchée commune en domaine privé est la charge du S.I.E.G.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 20 332,00 €uros TTC.

- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la dépose de ses propres appuis.

- Le Conseil général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

*** 2^{ème} tranche des travaux**

Pour la 2^{ème} tranche (entre la Rue du Terme et le rond-point de Saint-Hippolyte), les sommes restant à la charge de la Commune seront de :

- 16.827,72 €uros TTC pour l'enfouissement du réseau France Telecom

- 19.136,00 €uros TTC pour l'étude, la fourniture et la pose de matériel de génie civil.

2) Mission SPS et coordination OPC

Dans le cadre de l'exécution de fouilles sur le chantier de la Route de Mozac, il est obligatoire de conclure deux marchés avec un bureau d'étude :

- l'un ayant pour objet une mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS),

- l'autre ayant pour objet une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC).

Après consultation,

Il est proposé de confier ces missions au Cabinet Gaillot,

1^{ère} mission : 400 € H

2^{ème} mission : 3 300 € HT

Le chantier débutera courant Novembre. Il durera entre 3 et 4 mois. La route sera barrée le temps des travaux, au moins temporairement. Les branchements en eau, téléphone et gaz seront repris et pris en charge par les prestataires concernées.

Sera étudiée la mise en place de ralentisseurs et les subventions correspondantes seront sollicitées auprès du Conseil Général du Puy-de Dôme et de l'Etat.

Le coût global pour la Commune, en investissement, et réparti sur deux exercices, sera voisin de 260 000.00 Euros TTC (environ 220 000.00 Euros HT).

En réponse à une question de Madame Brigitte LICHERON, Monsieur Serge BRIOT justifie l'opportunité des 3 candélabres supplémentaires prolongeant l'éclairage jusqu'au Camping de la Croze, inclus dans le projet. Madame Brigitte LICHERON suggérant, d'autre part, le déplacement du panneau indicateur de l'entrée d'agglomération de cette voie, Monsieur Serge BRIOT indique que cette démarche permettra effectivement une extension de la limitation de vitesse à cet endroit.

Monsieur Serge BRIOT précise que, dans le cas où les réseaux font l'objet d'un enfouissement lors d'une réfection de voie, le SIEG prend en charge une partie du coût des travaux, France Télécom en finance également une partie et, dans le cas présent, le Conseil Général subventionne également l'opération.

Monsieur Serge BRIOT informe Monsieur Frank POMMIER, en réponse à sa question, que le coût global des travaux avoisine 800 000 € desquels sont à déduire les participations susvisées, ce qui ramène le coût du projet, à la charge de la Commune, à 260 000 € TTC soit 220 000 € HT.

Madame Françoise AUCLAIR qui demande sur quels budgets les crédits correspondants sont inscrits, est informée que le financement est prévu sur les exercices budgétaires 2009 et 2010.

Monsieur Thierry VIDAL, sollicitant des renseignements sur la prise en charge de l'enfouissement des réseaux chez les particuliers, est informé par Monsieur Serge BRIOT que celui-ci est à la charge du SIEG jusqu'au compteur du particulier, et à celle de ce dernier au-delà du compteur.

Monsieur François CHEVILLE demande qu'une attention particulière soit apportée à la régularisation du flux et de la vitesse de circulation Boulevard Desaix.

Le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 4 voix contre : Madame Brigitte LICHERON, Monsieur Thierry VIDAL, Monsieur Jacques MARCEL, Madame Aurélie MEUR ; 3 abstentions : Madame Chantal CRETIN, Monsieur Dominique RAVEL, Monsieur Franck POMMIER) approuve le projet ci-dessus présenté.

RAPPORT N°7 : CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Le C.A.E. est un nouveau dispositif qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Deux types de contrats sont prévus par la législation :

Le C.A.E. classique qui s'adresse aux titulaires d'un niveau d'études équivalent ou inférieur au bac, demandeurs d'emploi depuis au moins 12 mois au cours de la période des dix huit mois précédents.

Le C.A.E. passerelle qui s'adresse aux moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail, sans condition de diplôme et sans condition d'inscription à l'ANPE.

Ces contrats d'une durée hebdomadaire incluse entre 20H et 35H sont conclus pour une durée maximale de 2 ans. Dans le cadre de chaque contrat, l'Etat rembourse à la Commune 90% du SMIC.

Ce dispositif permettrait, d'une part, à des jeunes d'accéder à l'emploi, d'autre part, à la Commune d'offrir des prestations plus nombreuses ou plus performantes dans certains services (accueil jeunes, restauration scolaire) ou de combler des départs d'agents qui n'avaient pas nécessairement été remplacés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer les emplois suivants en C.A.E., en précisant que sur ces cinq C.A.E., trois personnes travaillent déjà dans les services municipaux dans le cadre d'un contrat de qualification qui s'achève, le CAE permettant de s'orienter vers une pérennisation :

1 CAE au Service Sport et Jeunesse (35H).

1 CAE au Service des Ecoles et Jeunesse (35H).

1 CAE au Service Ecoles, Sport, Jeunesse (35H) - Remplacement d'un agent en longue maladie.

1 CAE au Service structure Multi-Accueil (35H) afin de permettre à un agent d'acquérir une compétence professionnelle.

1 CAE aux Services Techniques (Service Voirie) dans le cadre de l'admission à la retraite d'un agent.

Madame Brigitte LICHERON regrettant que ce soit un autre contrat précaire qui succède aux deux contrats qui s'achèvent, Monsieur le Maire attire son attention sur le fait que la formation incluse dans le CAE ne manque pas d'intérêt pour les bénéficiaires de ce type de contrat.

Monsieur François CHEVILLE émet des réserves sur le recours aux CAE pour certains emplois et suggère une meilleure cohérence au niveau de l'ensemble des offres d'emplois répondant à des besoins de la collectivité, préconisant des temps complets et la pérennisation des emplois de contractuels. Il s'enquiert, d'autre part, de la signature des conventions préalables avec les instances concernées. Monsieur Serge BRIOT précise que les contrats proposés ne sont pas encore signés et, qu'à la suite de la présente décision du Conseil Municipal sur ces créations de CAE, les démarches administratives adéquates seront engagées, en insistant sur l'aspect formation de la démarche.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif en matière de gestion du personnel, à savoir l'anticipation des départs à la retraite futurs, l'aspect social qui a visé la transformation des emplois à faibles horaires hebdomadaires en contrats à temps complet ou quasi complet, ainsi que l'association des membres du Comité Technique Paritaire aux décisions relatives au personnel.

Le Conseil Municipal approuve la création de CAE, à la majorité (26 voix pour, 1 voix contre : Madame Brigitte LICHERON, qui précise qu'elle s'oppose au principe des CAE, bien qu'elle approuve le recrutement d'agents dans ce cadre au niveau de la collectivité).

RAPPORT N°9 : REGIME INDEMNITAIRE - PRECISIONS SUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES

Par délibération du 25 Juin 2009, le Conseil Municipal a fixé le régime indemnitaire du personnel communal. Il convient de compléter les dispositions applicables à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) en ce qui concerne la part de cette indemnité liée à la notation (qui représente 80% au niveau de la décomposition par rapport aux critères retenus), et de préciser le lien entre la note individuelle de l'agent et le taux de cette prime.

Les taux proposés sont les suivants :

<u>Notation</u>	<u>Taux alloué</u>
0 = < note <8	0
8 = < note <11	10 %
11 = < note <13	20 %
13 = < note <15	30 %
15 = < note <16	40 %
16 = < note <17	50 %
17 = < note <18	60 %
18 = < note <19	70 %
19 = < note	80 %

Après deux évaluations des agents : l'une en milieu d'année, la seconde en fin d'année, une baisse de 5 points sera appliquée sur l'ensemble des notations en accord avec le centre de gestion pour ne pas pénaliser le déroulement de carrière des agents.

Le Comité Technique Paritaire, au cours de sa réunion du 21 septembre dernier, a été informé de cette proposition et n'a pas exprimé d'opposition à celle-ci. La notation sera, à compétence équivalente de l'agent, revue automatiquement à la baisse lors de la notation de fin 2009, la plupart des notes étant actuellement incluses entre 18 et 19, ce qui ne permet pas de les faire évoluer en fonction des nouveaux critères définis.

Dans l'esprit de la réforme proposée, les taux alloués permettent de récompenser plus équitablement les agents les plus impliqués, tout en conservant l'objectif de ne pas pénaliser au niveau de la rémunération.

Concernant les autres primes incluses dans le régime indemnitaire, les dispositions applicables en 2010 feront l'objet d'un rapport avant la fin de l'année.

Le coût du régime indemnitaire global représente 4 à 5% de la masse salariale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dispositions susvisées relatives au régime indemnitaire.

RAPPORT N°10 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes à des associations qui ont organisé des évènements au cours de cette année :

- Association La Capoiera : 350 €uro (Festival organisé en mai : danse et art martial brésilien).
- Association Mecen Achet Sponsoring : 250 €uro (Animation karting dédiée aux personnes handicapées lors du Forum des sports).
- Athletic Club Châtel : 500 €uro (1^{er} Trail de Châtel-Guyon le 15 novembre).

RAPPORT N°11 : CONCERTS LES ESTIVALES DU PARC : CONVENTION AVEC LE CASINO

Monsieur le Maire propose la conclusion, avec le Casino de Châtel-Guyon, d'une convention ayant pour objet la répartition des dépenses d'organisation des concerts « Les Estivales du Parc » de la saison 2009, la part de chaque partenaire s'élevant à 50% du coût global égal à 31 902.00 €uro. La Commune ayant financé de 25 381 €uro et la Société Châtel-Casino la somme de 6 521 €uro, Châtel-Casino est redevable, envers la Commune, de la somme de 9 430 €uro.

Monsieur Louis LEVADOUX précise que le programme "Les Estivales du Parc" a été élaboré en collaboration avec le Casino. Il a été, cette année, le suivant :

- 20 juin : Ado Voix : Scène en chansons.
- 21 juin : Grégory Perrier : chansons françaises.
- 27 juin : Les Vanupie : jazz ska.
- 28 juin : Tzi Lulla : jazz vocal.
- 4 juillet : Babayaga : musique klezmer.
- 5 juillet : Athra et Cie : théâtre burlesque.
- 18 juillet : Jakez Orkestra : chanson française poético festive.
- 19 juillet : Le sourire de Margot : chansons démodées.
- 1^{er} août : Myster Trio : swing manouche.
- 2 août : Kandid : Pop folk.
- 8 août : Melting Pot : salsa.
- 9 août : Poésie en mémoire : Par lecture à la carte.
- 15 août : Les Favoris du King : hommage à Elvis.
- 16 août : Coco Bay : Swing des îles.

Monsieur Thierry VIDAL est informé, en réponse à sa question, que le coût de ces programmes musicaux a été, en 2009, inférieur à celui de la saison 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion avec le Casino de Châtel-Guyon de la présente convention.

RAPPORT N°12 : RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOLVIC SOURCES ET VOLCANS

Monsieur le Maire expose que le présent rapport d'activités présente le budget des actions de Volvic Sources et Volcans, les travaux des commissions, le rappel des principaux projets des années 2008-2009 qui sont les suivants : le centre d'accueil Clair Matin à Saint Ours, la modernisation de la Maison de la Pierre à Volvic, l'aménagement du Puy de Pagnat à Charbonnières-Les-Varennes, la première tranche de la requalification du Parc Thermal à Châtel-Guyon, le Développement du parc d'activités de la zone de Champloup à Volvic qui accueille actuellement 6 entreprises, la deuxième tranche de ce parc étant destinée à des entreprises artisanales. Volvic Sources et Volcans développe un programme conséquent de modernisation de l'habitat qui a permis la réalisation de 30 opérations de réhabilitation de logements : façades, toitures dans les Communes de cette intercommunalité, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les recettes de fonctionnement du budget s'élèvent à 5.600.000 €uros, incluant notamment le produit de la Taxe Professionnelle 242.000 €uros La Dotation communautaire reversée aux Communes s'élève à 1.600.000 €uros.

Il convient de rappeler la participation de la Communauté de Communes au capital de la Société d'Économie Mixte Châtel Développement.

Les commissions sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des Communes qui ne sont pas délégués en qualité de conseillers communautaires.

Un plan d'action pour 2009 a été prévu lors du vote du budget, en Mars, incluant deux études de faisabilité de zones d'activités : l'une relative à une zone artisanale à Pulvérières, la seconde ayant pour objet la création à Châtel-Guyon d'une zone d'activités tertiaires orientées notamment vers la santé, l'environnement.

A été ébauchée une réflexion sur la piscine de Châtel-Guyon, prenant en compte sa vocation initiale piscine d'été, sa situation géographique au sein de la Communauté de Communes, l'interrogation sur la possibilité de poursuite de la fréquentation de la piscine de Riom par les habitants de Châtel-Guyon et Volvic.

Monsieur Yves COGNET fait part de son sentiment que l'alternative de la piscine de Riom doit être prise en compte.

Concernant les transferts de compétence, Monsieur le Maire souhaite qu'ils soient globaux quant ils sont mis en œuvre et fait remarquer que, dans certains secteurs, pour des raisons de gestion financière des Communes, il n'est pas envisageable de transférer partiellement des compétences, par exemple en matière de petite enfance.

RAPPORT N°13 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE RIOM : RAPPORT DU DELEGATAIRE 2008

Ce Syndicat a délégué le service à la SAUR, dans le cadre d'un affermage, d'une durée de 6 ans, qui prendra fin le 31 Décembre 2009. La Société Lyonnaise des Eaux sera titulaire de la délégation à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Dix collectivités adhèrent à ce syndicat incluant 8.000 abonnés dont 2100 sur le territoire de la Commune de Châtel-Guyon et Saint Hippolyte.

Le présent rapport mentionne la présentation de la station, les normes applicables, le processus d'entretien, le renouvellement d'équipements effectués durant l'année, le traitement des bornes asséchées et épandues en accord avec les agriculteurs.

A titre indicatif, les tarifs applicables lors de la délégation du service à la SAUR en 2003 étaient les suivants : 0,28 €/m³, auquel s'ajoutait la part syndicale égale à 0,20 €. En 2009, les tarifs suivants sont appliqués 0,48€/ m³ auquel s'ajoute le tarif syndical de 0,24 €. Le tarif sera revu en 2010 pour la part syndicale.

Le déficit budgétaire qui s'élevait en 2007 à 28.000 €uro est de 43.000 €uro en 2008.

RAPPORT N°14 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT MORGE ET CHAMBARON : COMPTE-RENDU ANNUEL 2008

Ce Syndicat intercommunal inclut douze communes dont les Grosliers.

Le présent compte-rendu relate :

- Les chiffres et faits marquants de l'année 2008 qui sont les suivants :

Chiffres de l'année :

Nombre d'abonnés	2 790 (+ 0,40%)
Volume facturé	251 908m ³ (-9,41%)
Volume traité	626 848 m ³ (+ 28%)
Volume d'eau parasite	374 940 m ³ (+ 78%)
Taux de raccordement	90%
Linéaire de canalisation	67 431 ml
Linéaire de collecteurs hydrocurés	6 985 ml
Production de boue	2 041 m ³
Nombre de branchements neufs	24

Faits marquants

1) faible augmentation du nombre d'abonnés + 0,40%, et baisse très nette du volume facturé en corrélation avec la baisse observée sur les consommations d'eau (-9,41%).

2) Les volumes traités arrivant à la station sont en très forte augmentation pour la deuxième année consécutive (+ 28%), et dépassent maintenant les 600 000 m³. On estime le volume d'eau parasite collecté à 375 000 m³ soit environ 60% des eaux collectées, soit le triple qu'en 2006.

Les rendements épuratoires ont été respectés, sauf pour les paramètres azotes, la station n'étant pas prévue pour ce type de pollution.

Les efforts pour l'élimination des eaux parasites sont à donc poursuivre.

3) La station d'épuration des Epines vieillie et de nombreux équipements électromécaniques seront à renouveler à court ou moyen terme. Sur le plan électrique toutes les armoires des PR seront également à renouveler rapidement.

- Les informations relatives au contrat et aux avenants à ce contrat dont les principales sont les suivantes :

L'exploitation par affermage du réseau d'assainissement du SIA de Morge et Chambaron a fait l'objet d'un traité en date du 11 Juin 1980 au profit de la SEMERAP. Ce traité a fait l'objet de sept avenants afin de prendre en compte les modifications intervenues dans la consistance du service.

Par l'avenant N° 3, le SIA de Morge et Chambaron a transféré à la Société SCET-ENVIRONNEMENT aujourd'hui ALTEAU, l'exploitation du service d'assainissement. De son côté, la Société SCET-ENVIRONNEMENT (ALTEAU) s'est engagée à réaliser un engagement de 5 millions de francs hors taxes (760.000 €uros HT), dont la réalisation a été échelonnée sur une période de cinq années de 1994 à 1998.

Parallèlement, le SIA de Morge et Chambaron a autorisé SCET-ENVIRONNEMENT (ALTEAU) à confier à la SEMERAP des prestations pour l'exploitation ainsi que pour la gestion et le recouvrement des factures.

- Le compte-rendu des travaux

* Travaux sur le réseau d'assainissement : 4.121,34 €uros HT.

* Actualisation du Schéma Directeur et étude de zonage : 131.285,00 €uros.

* Travaux de renouvellement : 17.677,84 €uros HT.

- Autres éléments inclus dans le rapport

* Eléments statistiques

* Eléments tarifaires

* Compte-rendu financier

* Les annexes au rapport

- Annexe 1 : rapport technique SEMERAP.

- Annexe 2 : bilan hydraulique (pluviométrie et débits journaliers).

- Annexe 3 : bilan de conformité.

- Annexe 4 : bilans épuratoires sur 24 heures.

- Annexe 5 : synthèse des résultats d'analyse d'auto surveillance.

- Annexe 6 : bilan traitement des boues.

- Annexe 7 : bilan de fonctionnement des installations électromécaniques.

- Annexe 8 : bilan hydrocurage.

RAPPORT N°15 : COURSE CYCLISTE FEMININE : TARIFS PUBLICITAIRES

Des « offres partenaires » ont été proposées à des sociétés ou particuliers souhaitant faire une publicité à l'occasion de l'arrivée de la Course Cycliste Féminine le 14 août dernier. Deux tarifs étaient proposés, qu'il convient de régulariser afin d'encaisser les sommes correspondantes.

1. Offre partenaire : 500 €uro (2 banderoles à l'arrivée + invitation aux réceptions officielles).
2. Offre partenaire officiel : 1 000 €uro (2 banderoles à l'arrivée + invitation aux réceptions officielles + 4 invitations au carré VIP + 1 adhésif sur le podium d'arrivée + logo dans le livre de course).

La recette est supérieure à 3.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

RAPPORT N°16 : INFORMATIONS

– Marché en cours pour l'exécution des fouilles de la Route de Mozac

Sept entreprises ont répondu à la consultation lancée dans le cadre d'une Procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Les prix proposés sont inclus entre 84 396,89 € HT et 218 758 € HT. L'entreprise BILLET à Volvic moins disante a été retenue pour l'exécution de ces travaux.

– Réalisation des emprunts 2009

- Un emprunt de 400 000 €uro a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne.
- Un emprunt de 200 000 €uro a été souscrit auprès du Crédit Agricole.

	MONTANT	DUREE	TAUX	Phase Mobilisation	Annuité
COMMUNE	400 000.00 €	7 ans	3.58% annuel	Eonia + 1.25	≈ 15 400 €
		8 ans	Euribor 12 mois + 1.10		≈ 33 000 €
ASSAINISSEMENT	200 000.00 €	15 ans	Euribor 12 mois + 0.70 soit 1.85%	T4M + 0.70	≈ 15 400 €

– **Exercice du DPU**

En application des articles L.2122.22 et 2122.23 du Code général des collectivités territoriales, le Droit de Prémption Urbain a été exercé sur la parcelle de terrain cadastrée section ZE n°453 d'une superficie de 7 580m², au prix de 12 408€. Le motif de l'exercice du droit de préemption urbain sur cette parcelle de terrain est le suivant : elle est située à l'intérieur de la zone d'aménagement différé à vocation touristique et de loisirs du secteur du Bechet.

INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Thierry VIDAL souhaite, dans un objectif de qualité de l'enseignement, le maintien d'une ATSEM par classe de maternelle, au groupe scolaire Pierre Ravel, c'est-à-dire la poursuite du dispositif mis en place lors de la rentrée scolaire jusqu'à la fin du mois de Septembre. Il argue que la suppression d'une classe génère l'augmentation du nombre d'élèves par classe, allant jusqu'à 27.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion entre les élus et les directeurs d'écoles s'est tenue, à la suite de la suppression de deux classes du groupe scolaire Pierre Ravel à la rentrée scolaire.

La comparaison avec d'autres Communes permet de constater que dans certaines écoles, est affectée une ATSEM pour deux classes. D'autre part, sur l'ensemble du groupe scolaire Pierre Ravel, un agent supplémentaire à temps complet a été affecté à la rentrée scolaire 2009, sur la plage horaire de la restauration scolaire, ce qui permet une organisation de ce service mieux adapté au rythme des enfants.

L'Éducation Nationale ayant recommandé, d'autre part, que le goûter du milieu de la matinée soit supprimé, le temps consacré par les ATSEM à cette prestation est reporté sur d'autres missions. De plus, l'organisation interne permet aux ATSEM de pouvoir intervenir dans toutes les classes en cas de nécessité.

Monsieur François CHEVILLE souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur l'évolution du fonctionnement de deux groupes scolaires : Châtel-Guyon et Saint Hippolyte afin que l'appréciation portée sur chacun d'entre eux soit similaire.

Avant de conclure le débat de cette question, Monsieur le Maire rappelle les améliorations apportées au bien être des élèves : restauration scolaire plus adaptée, travaux d'amélioration des locaux réalisés cette année et à réaliser en 2010. Il précise qu'il est en contact avec les associations de parents d'élèves et les directeurs d'école pour ce sujet et pour rechercher la meilleure solution.